

Ecole Sainte-Marie



1897

O.G.E.C

Organisme de Gestion de
l'Enseignement Catholique de l'école
Sainte-Marie - Montmeyran

Engagement Financier 2025-2026

Mr/Mme _____

Parents de _____ inscrit en _____

s'engagent à régler la contribution des familles pour l'année 2025/2026 :

Par prélèvement automatique (merci de remplir le mandat ci-joint et de le joindre au dossier d'inscription)

- en 1 seule fois le 15/10/2025
- en 3 fois soit le 15/10/2025, le 16/12/2025 et le 16/03/2026
- en 9 fois soit le 15 de chaque mois, d'octobre 2025 à juin 2026

Par Ecole Directe ou virement bancaire :

- en 1 seule fois le 15/10/2025
- en 3 fois soit le 15/10/2025, le 16/12/2025 et le 16/03/2026

Pour les familles séparées, merci de choisir parmi les modalités de règlement :

❖ Scolarité :

- 50% - 50%
- 1 seul parent : père
 mère

❖ Cantine et Garderie : chaque parent inscrit son enfant via son compte Ecole Directe et procède au paiement en fonction de ses dates de réservations directement sur le site.

[Le règlement de la cantine, de la garderie et des sorties doit être fait via Ecole Directe en remplissant votre porte-monnaie. Nous n'acceptons pas les chèques ni les espèces.](#)

Fait le _____ à _____

Signatures

Mère

Père